

COMMUNE DES GRANDES-VENTES

Note de présentation brève et synthétique du compte administratif 2023

Sommaire :

I. Le cadre général

II. La section de fonctionnement

III. La section d'investissement

IV. Les données synthétiques-Récapitulation

Annexe : extrait du CGCT

I - Le cadre général

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le compte administratif retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes de la commune. Prenant également en compte les engagements juridiques en dépenses et en recettes, il doit être voté le 30 juin au plus tard.

Il a été voté par le conseil municipal le lundi 8 avril 2024.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le compte administratif de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment en dépenses : les charges à caractère général, les charges de personnel, les autres charges de gestion courante, les charges financières et en recettes : les produits des services, les impôts et taxes, les dotations de l'Etat, les revenus des immeubles, les produits divers de gestion courante ; de l'autre, la section d'investissement qui recense notamment les travaux d'importance, les acquisitions de terrains ou d'équipements, le remboursement du capital des emprunts en dépenses et les subventions, le Fonds de Compensation de la TVA, la taxe d'aménagement, l'encaissement des emprunts, en recettes.

II - La section de fonctionnement

L'année 2023 a généré un excédent de fonctionnement de 216 306,72 €.

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les charges à caractère général comprenant l'entretien et la consommation des bâtiments communaux (eau, électricité, affranchissement, frais de télécommunications, carburant, combustible, primes d'assurances, fournitures de voirie, d'entretien, de petits équipements, travaux d'entretien des bâtiments communaux, des voiries, maintenance des équipements, fournitures et voyages scolaires, fournitures de livres pour la Médiathèque, l'organisation des manifestations diverses, les prestations de services effectuées (restauration scolaire, contrôles installations électriques, incendie, aires de jeux...), les charges de personnel municipal, les autres charges de gestion courante (les indemnités des élus, les subventions de fonctionnement aux associations, les contributions à divers organismes), les charges financières (intérêts des emprunts).

Les dépenses de fonctionnement ont représenté 1 755 641,92 € en 2023.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (la vente de concessions au cimetière, la facturation cantine, les régies : photocopies, cotisations Médiathèque, prêt de mobilier, location de la Salle Paul Godefroy...), aux participations des communes extérieures aux charges d'accueil de leurs enfants dans nos écoles, aux revenus des immeubles (La Poste, l'occupation d'un bureau en Mairie par le SIAEPA de la région des Grandes-Ventes, la Maison de Santé Annick Bocandé), aux produits divers de gestion courante et notamment la redevance de l'EHPAD du Bois Joli), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, au Fonds de Compensation de la TVA sur les dépenses de fonctionnement éligibles, aux subventions du Département, à divers produits exceptionnels (remboursement des assurances suite à sinistres notamment), produits des cessions d'immobilisations.

Les recettes de fonctionnement ont représenté 1 971 948,64 € en 2023.

b) Une vue d'ensemble de la section de fonctionnement :

Dépenses y compris charges rattachées	Montant	Recettes	Montant
Charges à caractère général	691 053,37 €	Excédent brut reporté	914 085,44 €
Charges de personnel	686 325,62 €	Autres recettes (atténuations de charges)	13 196,88 €
Atténuation de produits	5 262,00 €	Produits des services	107 434,26 €
Autres charges de gestion courante	158 054,63 €	Impôts et taxes	120 306,00 €
Charges financières	32 750,77 €	Impositions directes	635 961,87 €
Charges spécifiques	16,78 €	Dotations et participations	793 236,15 €
Dotations aux amortissements, aux dépréciations	800,00 €	Autres produits de gestion courante	261 514,92 €
		Produits financiers	2 978,60 €
Total dépenses réelles	1 574 263,17 €	Produits spécifiques	4 962,54 €
Opérations d'ordre transfert entre sections	181 378,75 €	Total recettes réelles	2 853 676,66 €
Virement à la section d'investissement		Opérations d'ordre transfert entre sections	32 357,42 €
Total dépenses d'ordre	181 378,75 €	Total recettes d'ordre	32 357,42 €
Total général	1 755 641,92 €	Total général	2 886 034,08 €

Excédent de fonctionnement : 216 306,72 €
 Excédent antérieur reporté : 914 085,44 €

Excédent de fonctionnement au 31/12/2023 : **1 130 392,16 €**

c) La fiscalité

Les produits de la fiscalité locale ont été les suivants en 2023 :

- Taxes foncières, d'habitation et Cotisation foncière des entreprises (CFE) :	543 485,00 €
- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises :	89 904,00 €
- Taxe sur les surfaces commerciales :	16 486,00 €
- Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (stations radioélectriques) :	9 802,00 €
- Autres contributions directes :	4 505,00 €

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations de l'Etat se sont élevées à 528 138 € réparties ainsi : dotation forfaitaire : 252 582 € // Dotation de Solidarité Rurale : 252 043 € et Dotation Nationale de Péréquation : 23 513 €.

III - La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Pour 2023, le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des **immobilisations incorporelles hors opérations** : frais d'études droit préemption commercial et **corporelles hors opérations** : cloison secrétariat Mairie, imprimante services techniques, poteau incendie rue des Hôtelets, frais d'acte vente consorts Bouquet, **des immobilisations incorporelles, corporelles, en cours et des subventions d'équipement versées liées aux opérations d'investissement** : opération 186 : acquisition de deux débroussailleuses, une traceuse pour la signalisation horizontale, lame à neige, un défibrillateur, un véhicule boxer, des bureaux, un vidéoprojecteur, un ordinateur pour l'ouverture d'une classe, 54 chaises, un four mixte, un sèche-linge, un coffre-fort pour les cartes nationales d'identité et passeports, opération 245 : remplacement des sanitaires dans les salles de bain des chambres de l'EHPAD du Bois Joli, les travaux de réfection poteaux et menuiseries classe de petite section de l'école maternelle, la ventilation Médiathèque, les travaux de réfection des murs de l'Eglise, opération 286 : SDIS 76 : 3^{ème} acompte participation création du Centre d'Incendie et de Secours, opération 290 : honoraires architecte, maîtrise d'œuvre, Véolia raccordement de bouches incendie dans le cadre de la Défense Extérieure Contre l'Incendie, opération 306 : participation SDE 76 effacement de réseaux et éclairage public Grande Rue côté départemental, opération 307 : participation SDE 76 pour le remplacement de 70 lanternes éclairage public RD 915, opération 308 : participation SDE 76 pose de prises d'illumination de Noël, opération 309 : tables de pique-nique + chaises + banc sous hallette + 6 piéto devant les passages piétons dans le cadre de petits aménagements en centre bourg, opération 316 : frais d'enquête publique révision allégée du Plan Local d'Urbanisme, opération 317 : travaux de voirie rue de la Petite Heuze, opération 318 : création d'un accès à la mini-ferme pédagogique, opération 319 : honoraires maîtrise d'œuvre et géomètre pour l'Espace Nature et Détente, opération 320 : création d'une aire de jeux résidence du Pré, du **remboursement du capital des emprunts, des amortissements des subventions.**

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les **recettes dites patrimoniales** telles que les recettes perçues en lien avec les autorisations d'urbanisme délivrées (permis de construire, déclarations préalables) : la taxe d'aménagement et les **subventions d'investissement** reçues en lien avec les projets d'investissement retenus. Il apparaît également au sein de la section d'investissement recettes des **dotations, fonds, réserves** : le Fonds de Compensation de la TVA (C/10222), qui est une dotation versée aux collectivités territoriales destinée à assurer une compensation à un taux forfaitaire, de la charge de TVA qu'elles supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'elles ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale puisqu'elles ne sont pas assujetties pour les activités ou opérations qu'elles accomplissent en tant qu'autorités publiques, la taxe d'aménagement (10226), les **excédents de fonctionnement capitalisés** (C/1068), des **immobilisations financières** : le remboursement du capital de l'emprunt souscrit pour la régie chaleur et l'**amortissement des immobilisations** qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler, pour permettre le financement de la section d'investissement.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement réalisée en 2023

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Déficit antérieur reporté		Excédent antérieur reporté	325 331,46 €
Immobilisations incorporelles (frais études, d'insertion, concessions)	1 384,80 €	Subventions d'investissement reçues	179,00 €
Subventions d'équipement versées	0,00 €	Emprunts encaissés	0,00 €
Immobilisations corporelles	7 628,96 €	Immobilisations corporelles	276,41 €
Dépenses opérations d'investissement	596 326,81 €	Dotations, fonds divers (FCTVA+ Taxe Aménagement + Excédent fonctionnement capitalisé)	270 423,40 €
Subventions d'investissement reçues	0,00 €	Recettes opérations d'investissement	253 003,50 €
Emprunt et dettes	180 671,59 €	Dépôt et cautionnement reçus	354,67 €
Autres immo. financières	0,00 €	Autres immo. financières	86 500,00 €
Opération pour le compte de tiers	0,00 €	Opération pour compte de tiers	0,00 €
Total dépenses réelles	786 012,16 €	Total recettes réelles	936 068,44 €
Opérations patrimoniales	0,00 €	Opérations patrimoniales	0,00 €
Opérations d'ordre de transferts entre sections	32 357,42 €	Opérations d'ordre de transferts entre section (amortissements)	181 378,75 €
Total dépenses d'ordre	32 357,42 €	Total recettes d'ordre	181 378,75 €
Total général	818 369,58 €	Total général	1 117 447,19 €

c) Les principales dépenses réalisées en 2023 sont les suivantes :

- l'acquisition d'un véhicule Boxer pour les services techniques : 38 442,76 €
- le troisième acompte participation à la construction du centre d'incendie et de secours : 46 920 €
- l'effacement des réseaux et éclairage public Grande Rue côté départemental : 209 782,36 €

- le remplacement des lanternes d’éclairage public RD 915 : 71 316,51 €
- l’aménagement d’une aire de jeux inclusive résidence du Pré : 19 693,44 €.

d) *Les principales recettes d’investissement encaissées en 2023 sont les suivantes :*

- Le Fonds de Compensation de la TVA sur les travaux d’investissement réalisés : 24 327,52 €
- La taxe d’aménagement : 25 070,07 €
- le remboursement partiel du capital du prêt long terme souscrit pour le compte de la régie de chauffage : 86 500 €
- les subventions des partenaires financiers : la Région solde réseau chaleur : 89 573,60 € et solde rénovation énergétique des bâtiments communaux : 29 084,40 €, le SDE 76 pour l’effacement des réseaux et éclairage public Grande Rue côté départemental : 65 353,96 €, le SDE 76 pour le remplacement des lanternes d’éclairage public RD 915 : 45 192,95 €, le Département pour les petits aménagements extérieurs en centre-bourg : 12 000 €.
- les excédents de fonctionnement capitalisés : 221 025,81 €.

IV - Les données synthétiques du compte administratif 2023 - Récapitulation

a) *Données globales*

Section de Fonctionnement :

Recettes de fonctionnement :	1 971 948,64 €
Dépenses de fonctionnement :	<u>1 755 641,92 €</u>
Résultat de fonctionnement :	216 306,72 €
Résultat antérieur :	<u>914 085,44 €</u>
Résultat cumulé à affecter :	1 130 392,16 €

Section d’Investissement :

Recettes d’investissement :	792 115,73 €
Dépenses d’investissement :	<u>818 369,58 €</u>
Solde d’exécution section d’investissement :	- 26 253,85 €
Résultat antérieur :	<u>325 331,46 €</u>
Solde cumulé au 31/12/2023 :	299 077,61 €
Solde restes à réaliser :	<u>- 414 005,01 €</u>
Besoin de financement cumulé :	- 114 927,40 €

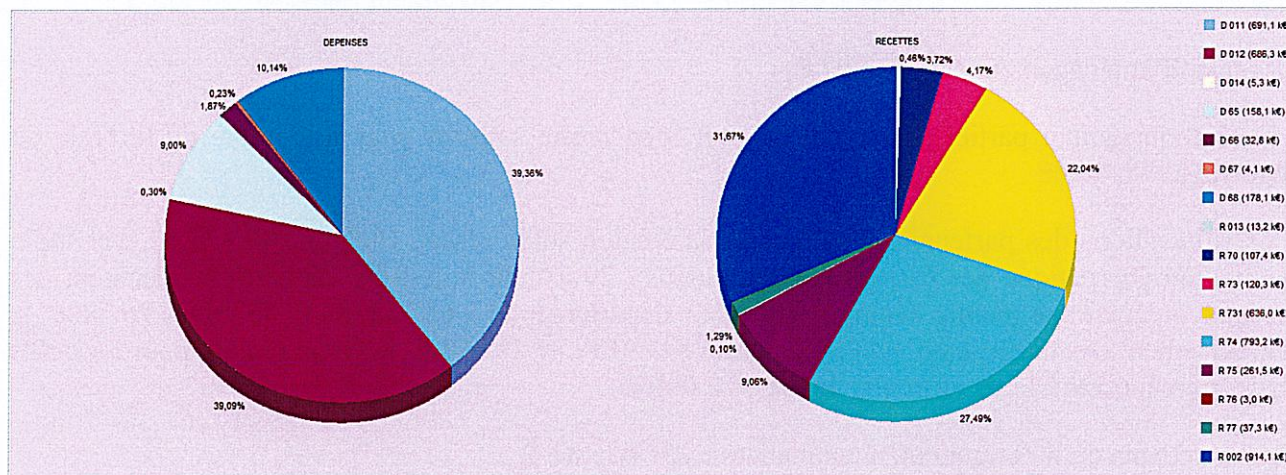
Résultats à reprendre au budget primitif 2024 :

Couverture du besoin de financement de la Section d’Investissement par la Section de Fonctionnement (C/ 1068) : **114 927,40 €.**

Reste sur excédent de la Section de Fonctionnement – recette ligne 002 : **1 015 464,76 €.**

Report ligne 001 de la Section d’Investissement Recettes : **299 077,61 €.**

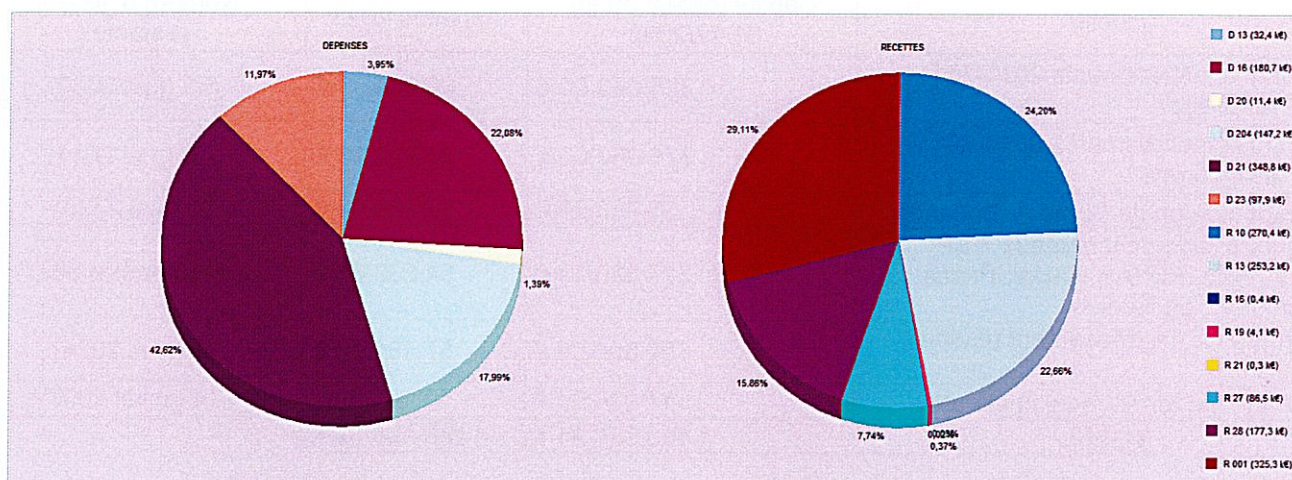
Vue d'ensemble du réalisé par chapitre de fonctionnement en dépenses et recettes



Dépenses de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	691 053,37
012	Charges de personnel et frais assimilés	686 325,62
014	Atténuations de produits	5 262,00
65	Autres charges de gestion courante	158 054,63
66	Charges financières	32 750,77
67	Charges spécifiques	4 116,78
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et	178 078,75
	TOTAL DEPENSES	1 755 641,92

Recettes de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant
013	Atténuations de charges	13 196,88
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	107 434,26
73	Impôts et taxes	120 306,00
731	Impositions directes	635 961,87
74	Dotations et participations	793 236,15
75	Autres produits de gestion courante	261 514,92
76	Produits financiers	2 978,60
77	Produits spécifiques	37 319,96
002	Excédent de fonctionnement reporté	914 085,44
	TOTAL RECETTES	2 886 034,08

Vue d'ensemble du réalisé par chapitre d'investissement en dépenses et recettes



Dépenses d'investissement		
Chapitre	Désignation	Montant
13	Subventions d'investissement reçues	32 357,42
16	Emprunts et dettes assimilés	180 671,59
20	Immobilisations incorporelles	11 406,96
204	Subventions d'équipement versées	147 235,71
21	Immobilisations corporelles	348 750,57
23	Immobilisations en cours	97 947,33
	TOTAL DEPENSES	818 369,58

Recettes d'investissement		
Chapitre	Désignation	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	270 423,40
13	Subventions d'investissement reçues	253 182,50
16	Emprunts et dettes assimilés	354,67
19	Différences sur réalisations d'immobilisations	4 100,00
21	Immobilisations corporelles	276,41
27	Autres immobilisations financières	86 500,00
28	Amortissements des immobilisations	177 278,75
001	Excédent d'investissement reporté	325 331,46
	TOTAL RECETTES	1 117 447,19

b) Principaux ratios

Dépenses réelles de fonctionnement / population = 1 574 263,17 / 1 790 = 879,478 €/habitant

Recettes réelles de fonctionnement / population = 1 939 591,22 / 1 790 = 1083,57 €/habitant

Encours de la dette / population = 1 153 299,21 € / 1 790 = 644,30 €

Dépenses personnel / dépenses réelles fonctionnement = 686 325,62 / 1 574 263,17 = 0,4359

Tableau récapitulatif des emprunts communaux au 31/12/2023

Libellé	Capital restant dû au 31/12/2023	Annuités 2023	Nombre d'années restantes
Emprunt investissements 2010-2011-2012 1er tirage	325 000,00 €	60 274,69 €	6,5 (juin 2030)
Emprunt investissements 2010-2011-2012 2ème tirage	375 000,00 €	64 852,33 €	7,5 (mai 2031)
Emprunt Maison de Santé A. Bocandé	31 983,06 €	16 386,00 €	2 (avril 2025)
Emprunt Effacement réseaux + EP Grande Rue, RD 915, Orival, Prises illuminations de Noël	217 220,15 €	54 508,83 €	4 (septembre 2027)
Emprunt FCTVA Effacement réseaux SDE 76	57 096,00 €	57 181,64 €	1 (avril 2024)
Emprunt long terme régie chaleur*	147 000,00 €	13 101,90 €	14 (juillet 2037)
TOTAL	1 153 299,21 €	266 305,39 €	

***Il convient de noter que les charges liées aux emprunts souscrits par la commune pour le compte de la régie communale de la chaleur seront remboursées en totalité à la commune par ladite régie communale.**

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L 5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Les Grandes Ventes, le 8 avril 2024

Le Maire,

Nicolas Bertrand



Annexe

Code général des collectivités territoriales – extrait de l'article L2313-1

Les budgets de la commune restent déposés à la mairie où ils sont mis sur place à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent leur adoption ou éventuellement leur notification après règlement par le représentant de l'Etat dans le département.

Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen de publicité au choix du Maire.

Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements.

Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil.